

# Étude des crédits 2026-2027

## DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DU 2<sup>E</sup> GROUPE D'OPPOSITION

**Ministère du Travail**





**ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027**  
**Ministère du Travail**

**Renseignements particuliers du deuxième groupe de l'opposition officielle**

Numéro	Renseignements particuliers 2026-2027– 2 <sup>e</sup> Opposition officielle
1	Total des sommes versées à titre de dommages et intérêts par le ministère à la suite de poursuites judiciaires dans lesquelles il était représenté par le procureur général du Québec. Lister les 10 causes ayant entraîné les plus grandes sommes.
2	Estimation des dépenses budgétaires supplémentaires qui sont nécessaires pour que le ministère puisse couvrir le même niveau de service que l'année précédente?
3	Argent neuf disponible pour de nouvelles initiatives qui n'existaient pas l'année précédente?
4	Nombre de postes ouverts et nombre de postes comblés pour chaque catégorie d'emploi présente au sein du ministère.
5	Liste des concours de recrutement qui se sont tenus pendant l'année, incluant, pour chacun de ces concours : <ul style="list-style-type: none"><li>- le nombre de postes offerts;</li><li>- le nombre de postulants;</li><li>- la date;</li><li>- la nature (concours réservé ou non);</li><li>- le taux de réussite;</li><li>- la répartition par région administrative;</li><li>- la date de la publication des résultats.</li></ul>



**ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027**  
**Ministère du Travail**

**RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS du 2<sup>e</sup> GROUPE DE L'OPPOSITION**

---

**Questions qui ne sont pas répondues par le ministère, elles seront répondues par la CNESST**

6. Nombre d'équivalents temps plein pour le service d'inspection de la CNESST, ventilation des heures de travail et dépenses affectées aux inspections reliées à la Covid-19 ainsi que de celles reliées aux opérations habituelles.
  7. Le nombre d'employés (équivalents temps plein) de la CNESST mobilisés à des projets ou à de la surveillance en lien avec la ventilation et la qualité de l'air en milieu de travail, ventilé par mois, région et type de milieu de travail, avec descriptif sommaire des mandats effectués.
  8. Nombre d'enquêtes de la CNESST concernant des entreprises accueillant des travailleurs étrangers temporaires. Ventiler par catégories d'enquêtes.
  9. Fournir les dépenses entraînées par l'adoption du projet de loi 59 ayant réformé la LSST et la LATMP.
- 

**Questions non pertinentes à l'étude des crédits**

10. Quels projets, mesures, politiques ou programmes ont fait l'objet d'une analyse différenciée des sexes (ADS+) ?
  11. Liste des mandats, rapports et études effectués ou commandés par le ministère du Travail sur la mise en œuvre et les impacts du projet de loi 3 de la 2<sup>e</sup> session de la 43<sup>e</sup> législature.
-



# ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

## Ministère du Travail

### DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DU DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

**RP-01**

**Titre :**

Total des sommes versées à titre de dommages et intérêts par le ministère à la suite de poursuites judiciaires dans lesquelles il était représenté par le procureur général du Québec. Lister les 10 causes ayant entraîné les plus grandes sommes.

**Exposé et statistiques :**

Aucune somme versée en 2025-2026 à titre de dommages-intérêts par le MTRAV.

**SOURCE :** Bureau de la sous-ministre  
**COLLABORATION :** Direction des affaires juridiques - MESS  
Secteur du soutien à la gestion– MESS  
**DATE :** 19 février 2026



# ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

## Ministère du Travail

### DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DU DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

2RP-02

**Titre :**

Estimation des dépenses budgétaires supplémentaires qui sont nécessaires pour que le ministère puisse couvrir le même niveau de service que l'année précédente.

**Exposé et statistiques :**

Les dépenses budgétaires 2025-2026 en rémunération, en fonctionnement, en transfert et en affectation à un fonds respectent le budget prévu.

**SOURCE :** DGRFC/DEBF/SEB - MESS

**COLLABORATION :** s.o.

**VALIDATION :** s.o.

**DATE :** 11 février 2026



# ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

## Ministère du Travail

### DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DU DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

**RP-03**

**Titre :**

Argent neuf disponible pour de nouvelles initiatives qui n'existaient pas l'année précédente

**Exposé et statistiques :**

**Budget 2026-2027**

Aucune nouvelle initiative et aucune majoration à un programme existant n'a été annoncée au Plan budgétaire pour l'exercice 2026-2027.

**SOURCE :** DGRFC/DEBF/SEB - MESS

**COLLABORATION :** s. o.

**VALIDATION :** s. o.

**DATE :** 20 février 2026



# ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

## Ministère du Travail

### DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DU DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

**RP-04**

**Titre :**

Nombre de postes ouverts et nombre de postes comblés pour chaque catégorie d'emploi présente au sein du ministère.

**Exposé et statistiques :**

Le Ministère réussit à pourvoir l'ensemble des emplois disponibles pour chacune des catégories d'emploi qui le compose.

**SOURCE :** Direction générale des ressources humaines - MESS

**COLLABORATION :**

**VALIDATION :**

**DATE :** 18 février 2026



# ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

## Ministère du Travail

### DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DU DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

RP-05

**Titre :**

Liste des concours de recrutement qui se sont tenus pendant l'année, incluant, pour chacun de ces concours :

- le nombre de postes offerts;
- le nombre de postulants;
- la date;
- la nature (concours réservé ou non);
- le taux de réussite;
- la répartition par région administrative;
- la date de la publication des résultats.

**Exposé et statistiques :**

La Loi modifiant la Loi sur la fonction publique et d'autres dispositions est entrée en vigueur le 21 février 2022. Cette loi a permis de réformer en profondeur la manière de pourvoir les emplois offerts au recrutement et à la promotion dans la fonction publique, substituant ainsi les processus de qualification pour des processus de sélection.

Les processus de sélection permettent de pourvoir des emplois précis, au recrutement et à la promotion, plutôt que de créer des banques de personnes qualifiées, remplaçant les appels de candidatures génériques par des publications d'offres d'emplois précises. Le processus est modifié en permettant aux ministères et organismes :

- De combler leurs emplois en temps opportun ;
- De permettre une meilleure adéquation entre le profil des personnes candidates et celui recherché pour l'emploi à pourvoir.

Contrairement au processus de qualification, il n'y a plus de notion de « réussite » ou « d'échec » et l'évaluation devient plutôt un outil d'aide à la décision. De plus, chaque ministère et organisme est responsable de la tenue de ses processus de sélection au recrutement et à la promotion.

**SOURCE :** Direction générale des ressources humaines - MESS

**COLLABORATION :**

**VALIDATION :**

**DATE :** 2026-02-20